
Sommaire

Règlement des qualifications	2
1. Obligations des athlètes.....	2
2. Conditions générales pour une nomination	2
3. Selection en cas des places limités:	2
4. Les procédures d'enregistrement et de radiation	3
5. Autres conditions pour une participation	3
Limites de qualification	4
Classic Powerlifting.....	4
Développé couché «classic».....	5
Historique	6

Règlement des qualifications

1. Obligations des athlètes

En cas de participation à une compétition internationale, il est très important que chaque athlète prenne connaissance de 1. la règlement présente, 2. les instructions spécifiques à la compétition, 3. La règlement technique appliqué à ladite compétition, pour éviter tout problème relatif à l'équipement, déroulement de la compétition et autres détails techniques, pour éviter les essais refusés ou risques de disqualification. En cas d'inobservance, des sanctions sont possible par l'association internationale ou ASFA.

2. Conditions générales pour une nomination

Les athlètes désirant participer à une compétition internationale doivent remplir les conditions ci-après, et faire une demande de participation à l'ASFA (par mail à international@kraftdreikampf.ch), qui examinera cette demande et informera l'athlète de sa nomination ou non et des conditions éventuelles.

- a) Les athlètes résidant en Suisse au moins 12 mois peuvent participer aux compétitions. Les athlètes qui ont un passeport suisse peuvent également prendre le départ, à condition qu'ils/elles n'appartiennent pas à une autre association nationale.
- b) En cas d'affiliation antérieure à une autre association nationale, une autorisation de départ écrite doit être émise par celle-ci.
- c) Le championnat suisse de la discipline appropriée de l'année en cours, est la base de qualification obligatoire pour la participation aux compétitions internationales reconnues par l'ASFA de la même année et de l'année suivante, jusqu'au prochain championnat suisse. Ceci s'applique également aux compétitions internationales ultérieures pour lesquelles la période d'inscription a expiré avant le championnat suisse respectif.
- d) Les athlètes actifs au niveau international qui ont participé avec succès à au moins une compétition internationale au cours des deux dernières années peuvent être exemptés de la participation des Championnats suisses dans certains cas, comme une maladie ou une blessure. L'ASFA décide les exceptions.
- e) Les tableaux de qualification montrent les limites fixées en fonction du sexe, de l'âge et du poids de corps. Ces limites sont valables pour toutes les compétitions internationales et doivent être atteint dans une championnat Suisse, une compétition suprarégionale ou une compétition internationale, reconnu par l'ASFA. Les résultats atteints dans une compétition de club ne sont pas valable. Le poids de corps de la dernière compétition sera pris en compte pour la limite de qualification. Si un athlète change de catégorie de poids après la qualification, il n'est plus automatiquement qualifié pour les Championnats d'Europe et du Monde.
- f) La totale de qualification doit être atteint au plus tôt 24 mois et au plus tard 90 jours avant la compétition internationale.
- g) Un accomplissement des conditions ne garantit pas une place dans la compétition (ex. participation dans le championnat du monde avec une totale relativement bas)

3. Selection en cas des places limités:

Avantages de l'IPF/EPF:

Dans chaque catégorie de poids et d'âge, un maximum de deux athlètes d'une nation peuvent participer. S'il y a un/une athlète dans chaque catégorie, seul un/une athlète peut participer dans chaque catégorie.

Dans les catégorie subjunior et junior, une totale de 9 athlètes (9 hommes et 9 femmes) peuvent participer par nation et par catégorie d'âge. Dans les catégorie open et master I-IV, une totale de 8 athlètes (8 hommes et 8 femmes) peuvent participer par nation et par catégorie d'âge.

Si le nombre des athlètes est limité par l'association faïtière et plus d'athlètes s'enregistrent pour la même catégorie de poids et d'âge qu'il y a des places, l'ASFA décide sur les nominations finales. Les critères de décision sont entre autres les résultats obtenus ou une participation passé dans une compétition internationale.

4. Les procédures d'enregistrement et de radiation

- a) La demande de participation à une compétition internationale doit être faite au moins 90 jours avant le début de la compétition. La demande doit être faite par mail à international@kraftdreikampf.ch.
- b) Les frais de participation à la compétition (droit d'inscription, frais, frais bancaires, licence) doivent être transférés à l'ASFA au plus tard 10 jours après réception de la facture. La nomination ne sera faite qu'après réception du paiement. En cas de dépassement répété d'un délai de paiement, des sanctions peuvent être prononcées par l'association.
- c) Dans tous les cas, une annulation doit se faire par écrit et immédiatement après la connaissance du motif d'empêchement à l'ASFA. Après l'expiration du délai limite (90 jours avant le début de la compétition), une annulation éventuelle doit être justifié plausiblement (Ex.: Une annulation à cause de maladie ou de blessure nécessite un certificat médical). En cas d'une annulation sans motif plausible, l'ASFA se réserve le droit d'imposer des sanctions.
- d) En cas d'annulation, le remboursement (complet) des frais déjà payés n'est pas garanti (conditions des association faïtière, frais, etc.). En cas d'annulation moins de 21 jours avant une compétition (nomination définitive), tous les frais sont dus.
- e) L'ASFA n'est pas responsable de l'annulation de la participation par les athlètes, ni des frais engagés par une annulation éventuelle de la compétition, ou pour des raisons d'organisation par l'organisateur et/ou par l'ASFA.

5. Autres conditions pour une participation

- a) Les athlètes doivent concourir dans la catégorie dans laquelle ils se sont inscrits. Si un/une athlète est en dehors de la catégorie de poids enregistrée pendant la pesée, il sera automatiquement disqualifié.
- b) La catégorie de poids de corps annoncée peut être changée par l'ASFA jusqu'à 28 jours avant le début de la compétition. (Par mail à international@kraftdreikampf.ch) Un changement de la catégorie de poids peut être refusé dépendant à l'attribution des places dans les catégories.
- c) Il est obligatoire de loger dans les hôtels proposés par l'organisation, sous peine de devoir s'acquitter d'une taxe de 100 €. Tous les frais sont facturés aux athlètes. Dans le cas contraire, l'athlète ou l'entraîneur ne sera pas accrédité auprès de l'EPF et devra payer une pénalité pour les épreuves de l'IPF. Les réservations doivent être faites via l'ASFA, les réservations individuelles ne sont pas possibles.
- d) Participation à des compétitions non IPF / EPF :
Les athlètes, coaches, juges ou officiels, qui concourraient ou prendraient part à une compétition internationale de powerlifting ou développé couché non autorisée ou approuvée par l'IPF ou EPF, ne seront pas admis dans les compétitions reconnues internationales par IPF / EPF pour une période de 12 mois à compter de la date de la compétition non approuvée.
- e) Le coach sera nommé par l'ASFA. La participation à un cours d'entraîneur adjoint est obligatoire pour toute personne qui souhaite accompagner quelqu'un en tant qu'entraîneur à une compétition internationale. La date du cours sera communiquée aux associations membres au début de l'année civile et publiée sur le site Internet.
- f) Toutes les personnes qui souhaitent faire une compétition international sont tenues de participer à une entraînement de l'équipe internationale au cours de la même année. La date est communiquée aux associations membres au début de l'année et publiée sur le site Internet.
- g) Les athlètes sont obligés de porter une veste de l'ASFA dans les compétitions.

Limites de qualification

Classic Powerlifting

(Messieurs)

	-53	-59	-66	-74	-83	-93	-105	-120	120+
Sub Juniors 14 - 18	300 kg	400 kg	430 kg	495 kg	545 kg	575 kg	600 kg	620 kg	640 kg
Juniors 19 - 23	390 kg	465 kg	510 kg	550 kg	600 kg	645 kg	675 kg	705 kg	735 kg
Open 24 - 39		495 kg	540 kg	590 kg	635 kg	675 kg	715 kg	755 kg	780 kg
Master 1		400 kg	460 kg	500 kg	545 kg	570 kg	600 kg	630 kg	660 kg
Master 2		350 kg	400 kg	440 kg	475 kg	500 kg	535 kg	565 kg	595 kg
Master 3		330 kg	370 kg	400 kg	440 kg	450 kg	500 kg	530 kg	560 kg
Master 4		290 kg	330 kg	320 kg	345 kg	370 kg	390 kg	450 kg	500 kg

(Dames)

	-43	-47	-52	-57	-63	-72	-84	84+
Sub Juniors 14 - 18	215 kg	240 kg	260 kg	280 kg	305 kg	330 kg	350 kg	370 kg
Juniors 19 - 23	245 kg	260 kg	285 kg	310 kg	340 kg	370 kg	390 kg	410 kg
Open 24 - 39		295 kg	317.5 kg	337.5 kg	360 kg	380 kg	400 kg	425 kg
Master 1		260 kg	280 kg	295 kg	310 kg	330 kg	350 kg	380 kg
Master 2		245 kg	260 kg	270 kg	295 kg	310 kg	325 kg	340 kg
Master 3		230 kg	250 kg	260 kg	270 kg	275 kg	285 kg	290 kg
Master 4		210 kg	220 kg	230 kg	240 kg	250 kg	260 kg	270 kg

Développé couché «classic»

(Messieurs)

	-53	-59	-66	-74	-83	-93	-105	-120	120+
Sub Juniors 14 - 18	85 kg	100 kg	110 kg	120 kg	130 kg	140 kg	147.5 kg	155 kg	160 kg
Juniors 19 - 23	110 kg	120 kg	130 kg	140 kg	150 kg	160 kg	170 kg	180 kg	190 kg
Open 24 - 39		130 kg	150 kg	160 kg	170 kg	180 kg	190 kg	200 kg	210 kg
Master 1		120 kg	130 kg	140 kg	150 kg	160 kg	170 kg	185 kg	200 kg
Master 2		110 kg	120 kg	130 kg	140 kg	150 kg	160 kg	170 kg	180 kg
Master 3		100 kg	110 kg	120 kg	130 kg	140 kg	147.5 kg	155 kg	160 kg
Master 4		80 kg	90 kg	100 kg	110 kg	120 kg	130 kg	135 kg	140 kg

(Dames)

	-43	-47	-52	-57	-63	-69	-76	-84	84+
Sub Juniors 14 - 18	40 kg	50 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	80 kg	85 kg
Juniors 19 - 23	50 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	82.5 kg	90 kg	95 kg
Open 24 - 39		65 kg	70 kg	77.5 kg	85 kg	90 kg	95 kg	100 kg	105 kg
Master 1		55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	80 kg	85 kg	90 kg
Master 2		50 kg	55 kg	60 kg	65 kg	70 kg	75 kg	80 kg	85 kg
Master 3		42.5 kg	47.5 kg	52.5 kg	57.5 kg	62.5 kg	67.5 kg	72.5 kg	77.5 kg
Master 4		40 kg	45 kg	47.5 kg	50 kg	52.5 kg	57.5 kg	60 kg	65 kg

Seule la version allemande fait foi en cas litige.

Historique

Date	Version	Modification	Auteurs	Review
01.02.2023	3.4	Spécifications des conditions générales de participation 2.a), 2.b) et 2.c) Spécifications concernant la désinscription et les sanctions 4.b), 4.c) et 4.d) Nouveaux règlements concernant le cours d'entraîneur adjoint 5.e) et l'entraînement de l'équipe 5.f) Ajustement des limites de qualification pour les catégories Masters 1-4	Herrsche Dario	Jäggi Niklas
01.01.2021	3.3	Ajustements structurelles Ajustements des limites de qualifications 2.b) Précision concernant l'atteint et la validité de la totale de qualification	Herrsche Dario	Jäggi Niklas
29.02.2020	3.2	Article 2.c supprimé : il faut avoir pris part à trois compétitions officielles Adaptation de l'article 4.e : Participation à des compétitions non IPF / EPF	Cina Serge	Jäggi Niklas
05.01.2020	3.1	Adaptation des limites de qualification	Jäggi Niklas	Cina Serge Jäggi Patric
02.02.2019	3.0	Adaptation concernant la constitution de l'IPF, paragraphe 5.1	Cina Serge	Jäggi Niklas